



probleme de sanction avec mon employeur

Par **poulduc**, le **20/11/2008** à **14:02**

Je suis en BTS en alternance MUC et mon employeur (SARL de 5 salariés) veut que je sois responsable de l'argent en son absence et que je le dépose à la banque. Puis-je refuser une telle responsabilité ?

Si j'accepte et qu'il n'y a pas d'écrit ni de contrepartie, peut-il me rendre responsable en cas de problème ?

En cas de non remplissage de cette tâche (par manque de temps par rapport aux horaires) peut-il me sanctionner d'une mise à pied de 3 jours ? Merci d'avance

Par **psychollama**, le **20/11/2008** à **14:17**

Bonjour Poulduc,

Tout dépend de la nature de votre contrat avec votre employeur. Le contrat d'alternance que vous avez doit-il être accepté par l'établissement dans lequel vous suivez votre BTS en plus de l'être par vous et votre employeur ?

N'hésitez pas à demander conseil auprès de l'administration de l'établissement où vous étudiez, et renseignez-vous sur l'organisation de consultations gratuites par le barreau du tribunal le plus proche de chez vous.

En théorie, vous pouvez demander à ce que cette tâche soit mentionnée dans votre contrat de travail (par un simple avenant, pas la peine de rééditer un contrat entier) pour qu'il soit bien prévu que votre rôle sera aussi de vous occuper de déposer l'argent de la société à la banque.

Cette tâche devra dès lors être rémunérée : tout travail mérite salaire. Si vous effectuez une tâche dans le cadre de votre travail, vous devez être payé. Il faudra donc que vous remplissiez cette fonction pendant votre temps de travail.

Je ne vois pas de sanction possible de la part de votre employeur, mais là encore, tout dépend du contrat que vous avez passé avec lui.

Ceci n'est là qu'un avis, n'hésitez pas à en demander plusieurs.

Bon courage !

Par **poulduc**, le **20/11/2008** à **21:32**

merci pour cette reponse.

Mon contrat est un contrat de professionnalisation (CDD de 18mois) entre l'entreprise (magasin de produits BIO), mon ecole (institut de formation prive remunere par l'employeur) et moi.

Pour ce qui est de demander conseil a mon ecole, j'ai pu me rendre compte qu'ils n'attachaient d'importance qu'aux entreprises,et je ne peux donc plus compter sur eux surtout depuis qu'ils m'ont fortement influence a signer une rupture de contrat a l'amiable avec cette meme entreprise (ce que j'ai bien sur refuse; c est d'ailleurs la source de ce probleme).

Que se passerait il si je refusait de m'occuper de l'argent la prochaine fois qu'ils me le demande?

J'ai recu le papier de la mise a pied que puis je faire? Merci